Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 avril 2022

L'Assemblée est ouverte à 17 heures dans la salle du conseil de la mairie du 7ème arrondissement ; elle fait suite à celles de 2020 et 2021 qui se sont tenues en distanciel en raison du contexte sanitaire lié à la Covid
34 membres sont présents et 38 ont envoyé leurs pouvoirs.
En l'absence de quorum fixé par les statuts, l'assemblée est à même de délibérer.

Les points portés à l'ordre du jour sont rappelés par Jean d'Izarny-Gargas, élu président par le conseil d'administration du 12 janvier 2022.

Rapport d'activité de l'année 2021

Présenté par Bernard Seydoux, président en fonction au cours de l'année passée, il est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier sur les comptes 2021

Chantal Clayeux, membre de la commission de contrôle avec Bernard Seydoux, rend compte du pointage de pièces comptables ; les 3 factures manquantes ont été récupérées depuis.
Michel Audierne, trésorier, présente le compte de résultat et le bilan.
Le résultat 2021 est déficitaire de 3 239, 38 € compte tenu d'honoraires de justice de - 8 209,01 € financés en quasi-totalité par une subvention de 7 500 € reçue en fin d'année 2020.
Soumis au vote, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Augmentation de la cotisation de base pour l'année 2023

L'augmentation de la cotisation de base, inchangée depuis de nombreuses années, de 25 € en 2022 à 30 € en 2023 (+ 1,7 € après déduction fiscale) est approuvée à l'unanimité.

Conseil d'administration

Augustin Aoudjhane, Isabelle Capirossi et Michel Rogé ont démissionné.
Le renouvellement pour 3 ans des mandats de Neda Ferrier et de Pierre Lamalattie est approuvé à l'unanimité, de même que l'élection de Thierry de Saint Léger.

Le conseil compte désormais 12 membres :

Michel Audierne (trésorier), Mireille Bauer, Chantal Clayeux, Jean d'Izarny-Gargas (président), Neda Ferrier (vice-présidente), Pierre Lamalattie, Marie-Hélène Louvard, Blandine de Mareuil, Corinne Roy (vice-présidente), Thierry de Saint Léger, Bernard Seydoux (secrétaire général), Jean-Marc Thomas.

Actions en cours

Ont été abordés en séance :

- Participation du Public par Voie Electronique- PPVE- contre le projet site Tour Eiffel (nombre exceptionnel de contributions et aménagements obtenus),
- Mobilisation en amont du vote au conseil de Paris du 8 février sur la mise en conformité du PLU avec ce projet, en coordination avec d'autres associations et les mairies du 7ème, 15ème et 16ème,
- Recours pour obtenir l'annulation dudit vote pour défaut de forme,
- Recours contre le permis de construire des nouveaux bureaux de la Sete et des bagageries autour de la Tour Eiffel,
- Efficacité de l'enceinte de sécurité,
- Suivi des emprises sur le Champ de Mars, notamment Grand Palais Ephémère et projet de la République Tchèque pour célébrer sa présidence du conseil de l'Union Européenne au cours du 2éme semestre 2022,
- Budget participatif pour financer la réfection des vases Médicis (Michel Audierne),
- Constitution d'un dossier pour la création d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) spécifique au Champ de Mars (Pierre Lamalattie),
- Cycle de conférences aux côtés d' « Ecole Militaire Lieu de Mémoire » et des « Amis de Mahé de La Bourdonnais ».

Questions diverses

- Evolution du nombre d'adhérents,
- Difficultés de paiement en ligne de la cotisation,
- Montant d'une cotisation spécifique pour les jeunes,
- Destruction d'arbres remarquables pour construire de nouveaux bureaux,
- Sensibilisation de l'Unesco à la dégradation d'un site inscrit au patrimoine mondial,
- Association d'adhérents, à titre individuel, aux recours contre le projet Tour Eiffel,
- Perspectives de conférences sur le Champ de Mars en lien avec d'autres associations culturelles et historiques.

Nulle autre question n'étant portée à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30, heure de libération des lieux fixée par la mairie, à 3 jours du 1er tour des élections présidentielles.

le 10/04/2022

Jean d'Izarny-Gargas
Président